

Procès-verbal

**ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE consultée par vote électronique**

Le vote électronique a été clos le mercredi 23 mai 2018 à 12 h,  
les résultats quant aux délibérations sont donc définitifs au 23 mai 2018.

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE

Représentants des Ligues ayant participé au vote :

Alain RIPERT (Auvergne-Rhône Alpes), Sylvie LE VIGOUROUX (Bretagne), Renaud BALDACCI (Corse), Jean-Marie NOEL (Grand Est), Jean-Pierre LEPOINTE (Hauts de France), Georges POTARD (Ile de France), Nicolas MARAIS (Normandie), Didier BIZORD (Nouvelle Aquitaine), Michael BOUTINES (Occitanie), Serge LARCHET (Pays de la Loire), Armand GRIFFON (Provence Alpes Côte d'Azur), Yvon HAHN (Nouvelle Calédonie), Philippe ALEXANDRINO (La Réunion), Mouhamadi ISSOUF (Mayotte).

Représentants des Comités ayant participé au vote :

Patrick CHAPUIS (Ain), Denis DAWINT (Aisne), Jean-Luc MORENO (Allier), Gil ERARIO (Alpes de Haute Provence), Gérard POTIER (Hautes Alpes), Delphine BRETON (Ardennes), Albert QUATREVAUX (Ariège), Gérard JAWORSKY (Aube), Francis TALANDIER (Aude), Sylvie UHMANN (Aveyron), Pierre SOLERE (Bouches du Rhône), Patrick OSOUF (Calvados), René BOTTELEAU (Charente), Michel AUDOUARD (Charente Maritime), André KOTYLA (Côte d'Or), Bernard DROUERE (Côtes d'Armor), Patrick AUBIN (Dordogne-Périgord), Maxime MAIREY (Doubs), Jean-Louis PERCHET (Drome-Ardèche), Claude DELORME (Eure et Loire), Jean-Marc REDON (Gers), Gérard CANTIN (Finistère), Jean-Pierre MOUNIER (Gard), Christian TUXAGUES (Haute-Garonne), Pascal LOBRE (Gironde), Benoit GUILLON (Indre et Loire), Claudine MARESCHAL (Isère), Valérie DUPIN (Landes), Thierry GALVIN (Loire Atlantique), Christian AYMARD (Haute-Loire), André DHUIVONROUX (Loiret), Jean-François LAPLAZE (Lot), Christophe GAUTHIER (Lot et Garonne), Philippe LEBRUN (Manche), Jean-Louis DUGRAVOT (Haute-Marne), Murielle BOISSEAU (Mayenne), Claude BOURZEIX (Meuse), Carole BRAZIDEC (Morbihan), Jean-Luc BOCQUILLON (Nord), Patrick CLEMENT (Moselle), Patrick BORDEAU (Orne), Michel BESNOUIN (Pas de Calais), Patrick PEAN (Puy-de-Dôme), Jean-Louis GUICHARD (Pyrénées Orientales), Roland BOHN (Bas-Rhin), Patrick SINGLA (Rhône-Métropole de Lyon), Jean-Claude BONNET (Haute Saône), Bruno MENAGER (Saône et Loire), Paula BARATA (Savoie), Valérie DAVIET (Haute Savoie), Jean-Luc LIGUORI (Seine-Maritime), Pascal MILLIET (Seine et Marne), Frédéric BADIN (Yvelines), Jérôme FOUCHE (Deux-Sèvres), Alain ESCOURROU (Tarn), Henri DUGES (Tarn et Garonne), Patrice BRISCO (Vaucluse), Bertrand MARCILLAT (Vendée), Chantal CHAUSSE (Vienne), Daniel HARAULT (Vosges), Eric BARBAREAU (Hauts de Seine), Philippe PUDELKO (Val-de-Marne) et Michel LAURENT (Val d'Oise).

\* \* \* \* \*

**Le vote électronique a été ouvert le mardi 15 mai 2018 à 18 h et clôturé le mercredi 23 mai 2018 à 12 h**

Quorum :

77 organismes ont voté sur 112 possibles, représentant 68,75 %.

18 017 voix pour 22 489 possibles, représentant 80,11 %

**Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.**

## Exposé des motifs

Aux termes de l'article L. 131-15-1 du code du sport « *Les fédérations délégataires, le cas échéant en coordination avec les ligues professionnelles qu'elles ont créées, établissent une charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par la charte du CNOSF. Elles instituent en leur sein un comité doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et chargé de veiller à l'application de cette charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.* »

La Commission comprend 9 membres désignés par le bureau directeur de la FFHandball les 22 septembre et 20 octobre 2017 ; elle est présidée par Valérie FOURNEYRON.

La Charte a été élaborée par la Commission fédérale éthique et citoyenne et présentée au bureau directeur le 2 mars 2018 puis au conseil d'administration les 9 et 10 mars.

Compte tenu de l'absence de Mme Valerie FOURNEYRON à l'assemblée générale tenue à La Réunion les 20 et 21 avril 2018, il a été oublié de présenter l'adoption de cette Charte au vote des délégués, alors même qu'elle figurait dans le document préparatoire à l'assemblée.

En conséquence, il a été proposé, par voie électronique, la résolution suivante :

L'Assemblée générale adopte la Charte d'éthique et de déontologie de la FFHandball.

Votants : 77

Voix totales : 18 017

Voix exprimées : 17 185

Pour : 17 185 (87,2%)

Contre : 0


Vote blanc : 832 voix

**La résolution est adoptée.** La Charte sera intégrée à l'Annuaire des textes réglementaires 2018-19.

Fait à Gentilly, le 23 mai 2018.



Joël DELPLANQUE  
Président



Béatrice BARBUSSE  
Secrétaire Générale